

**LES AGENTS PUBLICS NE SERONT PAS  
LA VARIABLE D'AJUSTEMENT  
DE LEUR FUSION**

# CAHIER REVENDICATIF DU SYNDICAT CGT DU CONSEIL REGIONAL



Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées  
Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9  
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)  
Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr)  
Site internet CGT Conseil Régional : [www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)



**Le 18 octobre 2016, donnez du poids à votre voix : VOTEZ CGT**

## LEUR FUSION, NOS REVENDICATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne forment plus qu'une seule Région. **La CGT a combattu en son temps cette fusion technocratique et antidémocratique**, voulue par le gouvernement Hollande/Valls.

La fusion de nos collectivités est un changement majeur pour le service public et pour les 6700 agents régionaux. Plus rien ne sera comme avant.

Et la création de cette nouvelle Région dans un nouveau contexte législatif (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et l'accord Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) - que la CGT n'a pas signé - obligent **la mise à plat de l'ensemble des dispositifs concernant les agents publics d'ici 2023. Le temps de travail est également concerné.**

Dans cette période importante, **les agents publics auront besoin d'une organisation syndicale** à laquelle ils peuvent faire confiance, qui ne fait pas de promesses mais qui ne recule pas devant l'austérité, qui les protégera et qui les défendra.

C'est pourquoi, la CGT porte à la connaissance de l'Autorité Territoriale, des fonctionnaires et des agents publics, dans le cadre d'un cahier revendicatif, ses exigences et ses propositions.

### De l'encre sur les territoires

Les réformes successives de l'organisation territoriale de la France ne posent pas uniquement la question des modalités de mise en œuvre des missions confiées aux collectivités territoriales.

Elles sont la conséquence - et l'annonce - d'un changement de forme de l'Etat, son organisation politique, son rôle, ses relations avec les territoires et les citoyens. Ainsi, sous couvert de réforme territoriale, **ce sont les contenus mêmes de l'intervention publique à tous ses niveaux qui sont bouleversés** non pas à partir d'une réflexion sur la vitalisation des territoires et les besoins des citoyens et des usagers mais dans le cadre contraint de l'austérité budgétaire et de la compétition des territoires imposée par l'Union européenne et les marchés mondialisés.

« **Optimiser sous contrainte** » est l'expression novlangue qui désigne la réduction des moyens, comme « triple A » est celle qui désigne, derrière le « bon point », la pression exercée par les marchés financiers. Les agents, autant que les missions de service public, sont dans le collimateur. L'action publique doit s'inscrire au contraire dans le temps.

**Ce cahier revendicatif est le mandat de tous nos représentant-e-s qui seront élu-e-s grâce à vos voix le 18 octobre 2016.**



# PAS DE RÉORGANISATION SANS LES AGENTS

La CGT exige que la réorganisation soit appréciée en fonction des nécessités du service public régional et de l'intérêt général dans le respect des agents publics.

## Les agents sont les acteurs de l'action publique : la CGT mobilisée pour redonner du sens

Nous sommes fiers de nos missions, de nos métiers et de nos compétences. C'est par notre expertise que les politiques publiques peuvent gagner en qualité.

Dans le contexte difficile de la fusion et de la baisse des dotations, **il faut au contraire PLUS de services publics et de meilleure qualité intégrant la nécessité d'un service public de proximité au moins au niveau des bassins de vie, pour les populations et les territoires fragilisés.**

### Nos propositions

- Pour la simplification et la clarification des procédures et des circuits de validation ;
- Pour la responsabilisation des agents : en finir avec la « surqualité » et les méthodes managériales infantilisantes ;
- Pour la mise en commun d'outils et de méthodes de travail.

## Les agents sont force de propositions : la CGT revendique la concertation dans la réorganisation

La concertation est un processus de dialogue dont le but est de parvenir à des propositions acceptées par toutes les parties impliquées. L'objectif de la concertation est donc de rechercher un accord entre les participants en vue d'une prise de décision ultérieure, et non pas seulement d'échanger des informations ou des arguments.

**La CGT exige à ce que chaque agent, quel que soit son grade, sa fonction, ses missions soit concerté avant la production des organigrammes définitifs, avant la répartition des compétences, avant la redéfinition des missions.**

## Pour un plan d'accompagnement individuel et collectif des agents

Aucun agent ne doit être victime de la fusion. La Collectivité doit mettre en place un plan d'accompagnement individuel et collectif pour chaque agent sous le contrôle du CHSCT. Il en va de la responsabilité de la Collectivité de le proposer dès maintenant.

N'attendons pas les situations de détresse et de souffrance pour agir. Accompagnons le changement par la concertation, par la formation, par la confiance.

**Notre préoccupation est que la fusion ne doit ni être source de mal-être au travail, ni provoquer la mise au placard temporaire ou durable d'aucun agent de la Collectivité.**

### Nos propositions

- La mise en œuvre d'une **évaluation préalable des conséquences de la réforme en cours portant à la fois sur la Collectivité et sur l'ensemble des agents** y travaillant. Son élaboration doit permettre l'identification d'actions dédiées notamment à l'accompagnement des agents vers la mise en place de l'organisation cible définie. Ce travail d'accompagnement concourra à **prévenir les risques psycho-sociaux** pour les agents.



# UNE CGT MOBILISÉE AU SERVICE DES AGENTS

Les postures défaitistes ou triomphalistes, les renoncements aux valeurs d'égalité et de justice sociale, les capitulations devant les pouvoirs politiques sous couvert d'autonomie, d'indépendance et de réformisme, ne sont ni dans les principes, ni dans la culture de la CGT.

Parce que nous n'avons pas accepté que l'Histoire s'écrive pour nous, sans nous et donc contre nous, durant toute l'année 2015, **la CGT a agi concrètement sur le terrain**, auprès des agents.

## Des élections professionnelles de 2014 à la loi NOTRe

La CGT n'a pas attendu la promulgation de la loi NOTRe en août 2015 pour informer et agir dans le but de protéger et de défendre les personnels. Pour mémoire, la fusion des régions a déjà été au cœur de notre campagne lors des élections professionnelles de décembre 2014.

Dès février 2015, la CGT a interpellé les Présidents MALVY et ALARY sur le devenir des personnels et **a été à l'initiative d'une intersyndicale interrégionale** pour porter avec force les revendications de tous les personnels, agents des lycées et agents des services centraux, de catégorie C, B ou A, issus des 13 départements.

En juin 2015, la CGT de toutes les Régions ainsi que la Fédération des Services Publics ont porté au **Congrès de l'Association des Régions de France** les 5 revendications suivantes :

- **Le maintien du plus haut niveau de service public au bénéfice des usagers des politiques régionales ;**
- **Pas de mobilité géographique forcée pour les agents des conseils régionaux ;**
- **Egalité de traitement entre tous les agents de la nouvelle collectivité ;**
- **Pas de perte de pouvoir d'achat pour les agents ;**
- **Maintien de l'emploi.**

Enfin, **la CGT, première organisation syndicale de la fonction publique**, a porté ses exigences auprès de la Représentation Nationale pour transcrire – notamment au sein des articles 35 et 37 - ces principes en dispositions garantissant leur respect.

## Harmonisation par le haut et non mobilité géographique forcée

La CGT a proposé que ces revendications soient au centre du **protocole sur le devenir des personnels** intitulé « *engagements en faveur des personnels* » que nous avons soumis dans le cadre de l'intersyndicale à l'Autorité Territoriale le 11 juin 2015.

Par l'action inlassable de la CGT, l'intersyndicale a obtenu, de la part des anciens Présidents des deux Régions et de la nouvelle Présidente **Carole DELGA**, les engagements suivants :

- **pas de mobilité géographique forcée ;**
- **une harmonisation des acquis des personnels sur la situation la plus favorable.**

Ces engagements obtenus, parce que revendiqués, sont des points d'appui pour la CGT pour négocier le devenir des personnels.

**Leur fusion ne doit pas être un plan de licenciement et de régression sociale. Nos acquis sociaux, le temps et l'organisation de travail ne seront pas sacrifiés sur l'autel de l'austérité.**



# DES AGENTS PUBLICS POUR LE SERVICE PUBLIC

Il est de bon ton pour les démagogues de **critiquer les fonctionnaires, de vouloir les supprimer et d'en finir avec leur statut**. Comme il est de bon ton de faire croire aux citoyens-usagers que le service public serait mieux assuré et pour un moindre coût par le secteur privé. **Ces attaques d'où qu'elles viennent sont INACCEPTABLES !**

## En défense du service public, contre les privatisations

Nous, agents du service public assurant quotidiennement un service public au bénéfice des populations et des territoires, savons que la privatisation et l'externalisation des prestations, notamment dans les ports et dans les lycées ne sont pas la garantie du service de l'intérêt général et d'un service de qualité (cf. services informatiques, marché énergie des lycées, maintenance)

Par conséquent, au nom des valeurs républicaines et des droits des citoyens :

- **La CGT combat tous les projets de privatisation et d'externalisation** des missions de service public.
- **La CGT défend la permanence du service public de proximité** répondant aux besoins sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, environnementaux, d'hygiène, de sécurité et de santé de la population.
- **La CGT exige une véritable réforme fiscale**, la lutte contre les fraudes et l'évasion fiscale (cf. Panama papers) pour remplir les caisses de la Nation plutôt que de réduire sans fin les dépenses utiles à la population.

## En défense de la fonction publique, pour le statut

**Le statut de la Fonction Publique est un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance (CNR)**. Nous en sommes fiers parce qu'il a construit notre modèle social. Il est fondé sur le statut général portant droits et obligations qui s'applique à l'ensemble des fonctionnaires (Etat, Hospitalier, Territoriaux). Il fixe les principes relatifs à l'accès à la fonction publique et les règles qui régissent le déroulement de la carrière.

**La réorganisation de la Région doit respecter les principes d'égalité, d'indépendance et responsabilité inhérents à la fonction publique.**

**Et par conséquent, les recrutements et les repositionnements des personnels doivent faire l'objet d'une procédure transparente et fondée sur des critères professionnels objectifs.**

### Nos propositions

- Pour **un service public assuré par des fonctionnaires sous statut** qui garantit **l'indépendance** et la production d'un **service public rendu dans l'intérêt général et le respect de l'égalité** ;
- Pour **le maintien des 3 missions** dans le cadre du service public **pour les agents des lycées** : restauration, maintenance des bâtiments, accueil ;
- Contre toutes les externalisations, contre les délégations et contre toutes les privatisations ;
- Pour **une fonction publique de carrière** et de mission au service de l'intérêt général et pour **une unification de la fonction publique** qui repose sur la double garantie de parité et de mobilité entre les 3 versants de la Fonction Publique ;
- Pour **des moyens suffisants** pour le service public : **mise en place d'équipe de titulaires remplaçants**, remplacement systématique des départs à la retraite, répondre aux besoins par l'embauche.



# REGIME INDEMNITAIRE

La LOI NOTRe prévoit que « **Dans un délai de deux ans à compter de la date du regroupement, la collectivité délibère sur le régime indemnitaire et les conditions d'emploi qui s'appliqueront à l'ensemble des personnels au plus tard au 1er janvier 2023** ».

## Un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 entre en application dans la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Le RIFSEEP qui se substitue à toutes les primes existantes (IAT, IFTS, etc.) se compose de :

- 1) une composante principale : l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée mensuellement ;
- 2) une composante facultative : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), versé annuellement et liée à l'engagement professionnel ainsi qu'à la manière de servir. Le CIA comme l'indique l'article 4 du Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire n'est pas obligatoire: « **Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1er peuvent bénéficier d'un complément indemnitaire annuel qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir [...]** ».

## Contre la prime au mérite

La CGT dénonce la part croissante des primes dans le revenu des agents, dans un contexte de gel du point d'indice depuis 2010. **Rappelons que le calcul de la pension de retraite est assis sur une partie seulement des primes.**

De plus, la CGT, qui défend la **fonction publique de carrière**, estime que ce nouveau régime indemnitaire constitue un changement structurel, vers une fonction publique d'emploi, de fonction. **C'est un changement de matrice qui oblige les agents à la course aux responsabilités s'ils ne veulent pas perdre en revenus.**

### Nos propositions

- Pour le rejet d'une part variable dans le revenu : la « neutralisation » n'est pas suffisante et impose le critère de fonction sur celui de carrière ;
- Pour le rattrapage du pouvoir d'achat depuis 2010 avec un vrai dégel du point d'indice.

## Harmonisation de l'IAT des agents des lycées

Enfin, dans l'attente de la refonte du régime indemnitaire, la CGT attend une concrétisation officielle de l'affichage budgétaire du 26 mai dernier prévoyant une ligne budgétaire intitulé « **effort en faveur du régime indemnitaire des agents de la catégorie C** » pour un montant de 1,6 millions d'euros et devant être affectés à l'harmonisation de l'IAT.

# Pour l'égalité de traitement des agents de la Collectivité quel que soit le site de travail



# UNE ACTION SOCIALE ÉGALE POUR TOUS

Par la loi du 19 février 2007, les prestations d'action sociale constituent pour la Région des dépenses obligatoires. Ces prestations ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

## La situation en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées

Trois systèmes existent actuellement dans la Région fusionnée :

- l'association **Atlas** (loi 1901) pour les agents des services généraux du site de Toulouse,
- le Comité National d'Action Sociale (**CNAS**) pour les agents des lycées de Midi-Pyrénées
- le Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (**CASCC**) pour TOUS les agents de Languedoc-Roussillon (loi 1901).

Cette situation doit être dépassée dans le contexte de la fusion notamment pour améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin.

## Pour un dispositif universel de prestations sociales

L'action sociale ne doit pas être la variable d'ajustement de la gabegie résultant de cette fusion des régions que, ni les citoyens, ni les contribuables, ni les agents n'ont souhaité.

L'action sociale représente, dans un contexte d'austérité budgétaire se traduisant par le gel du point d'indice depuis 2010, une part non négligeable du revenu de chaque agent.

**Le niveau des prestations sociales doit être partie prenante du maintien du pouvoir d'achat de chaque agent. Pour la CGT, il serait inacceptable que la fusion se traduise pour les agents par un recul de leur pouvoir d'achat direct et indirect.**

Par notre action intersyndicale et interrégionale, nous avons l'engagement de la Présidente Carole DELGA que l'harmonisation de l'action sociale résulterait d'une nouvelle action sociale reprenant **le mieux-disant des prestations de nos trois systèmes : CASCC, CNAS et ATLAS.**

### Nos propositions

Pour la CGT, il s'agit de proposer sans délai à l'ensemble des 6700 agents un **dispositif universel de prestations sociales** (chèques vacances, chèques Lire, arbre de Noël, aides pour la rentrée scolaire, etc.) **basées sur la justice sociale et fiscale et sur l'égalité de traitement entre chaque agent** selon le quotient familial.

## Pour la création d'un Comité des Œuvres Sociales pour tous

La CGT a proposé de réinvestir les savoir-faire et les expériences de l'association du personnel Atlas et du Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASCC) dans un nouvel outil par et pour les personnels : **un Comité des Œuvres Sociales (COS)**, association loi 1901, dont les membres sont élus par les syndicats sur la base de leurs représentants aux élections professionnelles.

**Pour la CGT, le COS dans une approche progressiste et d'éducation populaire aura pour objet de contribuer au bien-être des agents et de leurs proches** relevant de la Région et des organismes associés par l'action sociale, le loisir, la culture et plus généralement l'épanouissement intellectuel et physique des agents.



# MOBILITE DES AGENTS

Les fonctionnaires peuvent au cours de leur carrière changer d'affectation soit au sein de la collectivité, soit vers une autre collectivité. Cela fait partie du statut.

## Pour des règles justes et transparentes

La mobilité doit être mieux valorisée dans la carrière de chaque fonctionnaire. La mobilité doit reposer sur des règles justes et transparentes reposant sur des critères objectifs : ancienneté, valeur professionnelle, niveau de formation des agents, etc. **Il faut éradiquer les pratiques clientélistes.**

## Pour une mobilité sans pénalité

Dans le contexte de la fusion, la mobilité prend une dimension particulière. **La mobilité géographique ne sera pas imposée.** Mais la fusion entrainera la mobilité des missions et des compétences. Par conséquent, la fusion ne doit pas être un frein à nos carrières, ni une perte de compétence, ni une dégradation professionnelle. C'est pour cette raison que la CGT exige **un plan d'accompagnement sous le contrôle du CHSCT** qui nous protège et nous défende.

### **Nos propositions**

- mise en place de critères de mobilité reposant sur la valeur professionnelle ;
- **participation des élus du personnel aux commissions de mobilité ;**
- mise en place d'une **démarche métier** commune à Toulouse et à Montpellier et d'une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.**

# TEMPS DE TRAVAIL : PAS TOUCHE AUX 35H !

**La CGT rappelle que l'accord sur le temps de travail est le résultat du dialogue social dans nos deux anciennes collectivités.** C'est le résultat d'un compromis sur lequel il n'y a aucune raison valable de revenir.

**Les agents en échange d'une modération salariale et d'une hausse de la productivité ont obtenu des embauches et une réduction de temps de travail.**

Pour la CGT, **harmoniser le temps de travail ne doit pas remettre en cause les 35 heures** mais au contraire harmoniser sur la situation la plus favorable le temps de travail, son annualisation et l'accord RTT.

La CGT pose comme préalable à toutes discussions sur cette question, la **réalisation d'un état des lieux du temps réellement travaillé** par les agents de la Collectivité : trop d'heures sont laissées chaque mois « gratuitement », avec notamment l'augmentation des déplacements entre Toulouse et Montpellier ou encore la transformation de la pause déjeuner en temps travaillé.

**C'est un choix politique.** Il en va de l'implication des agents, de la qualité de leur travail et du respect de chacun

**Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....Téléphone.....

### **Bulletin à remettre à :**

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - [cgt.rmp@cr-mip.fr](mailto:cgt.rmp@cr-mip.fr)

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - [syndicat-CGT@cr-lanquedocroussillon.fr](mailto:syndicat-CGT@cr-lanquedocroussillon.fr)